

Aux termes des dispositions du **décret n°2020-1310** du 29 octobre 2020, vous pouvez continuer vos réunions professionnelles et formations dans le respect de **l'article 1 - II** (distanciation sociale, respect des gestes barrières, port du masque).

ATTESTATION

- Respect des gestes barrières
- Désinfection des lieux stratégiques : toilettes, espace traiteur, poignées de porte, matériels utilisés, ascenseurs, rambarde escalier et mezzanine, banques d'accueil.
- Dressage tables rondes de 5 personnes maximales (seule la restauration assise est accepté)
- 1,50m de distance entre chaque table
- 1m entre chaque dossier de chaise

PROTOCOLE SANITAIRE

Tous les espaces mis à disposition sont désinfectés avant et après la remise des clés.

Du gel hydro-alcoolique est mis à votre disposition.

Des affiches indiquant les gestes barrières sont disposées dans les espaces.

Un sens de circulation est installé pour l'entrée et la sortie.

Le port du masque est obligatoire pour les déplacements dans les espaces.

Désinfection du matériel et du mobiliers (tables, chaises)

ENGAGEMENT

Vous vous engagez à respecter le protocole mis en place par la salle Le Balcon, pour vous et vos convives.

En aucun cas la salle du Balcon ne sera mise en cause de toute propagation ou transmission du virus constaté lors de votre événement. Ceci étant valable pour vous et l'ensemble des participants de votre manifestation.

Tout événement annulé pour une mesure gouvernementale de pandémie, entraîne un report des acomptes et prestations.

Je soussigné(e),
place par la salle Le Balcon.

Signature du locataire

, atteste avoir pris connaissance du protocole mis en

Signature du gestionnaire

